



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180326-DEL016-18-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

DELIBERATION N° DEL016 -18

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, A. DUSSERRE, H. EL GARES, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 26 mars 2018)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude Sergent, en date du 26 mars 2018)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 mars 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M^{me} ROULAND Chloé

M. THIERRY BARRAL A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Compte administratif 2017.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le compte administratif de l'année 2017 de la commune.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	7 981 289,77 €
Recettes :	8 353 736,29 €
Excédent de l'exercice 2017 :	372 446,52 €
Excédent de clôture 2017 :	1 730 029,05 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	1 647 467,88 €
Recettes :	1 754 578,60 €
Excédent de l'exercice 2017 :	107 110,72 €
Excédent de clôture 2017 :	2 272 744,66 €

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. Madame Alberte BONNIN-DESSARTS, première adjointe, prend la présidence de la séance pour la mise au vote.

Madame la première adjointe propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget Ville.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.